



## WITHDRAWAL

December 2018

### Selected standards in the series Textiles

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard. CGSB retains the right to develop new editions.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information.

## RETRAIT

Décembre 2018

### Sélection de normes de la série Textiles

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci. L'ONGC se réserve le droit d'élaborer de nouvelles éditions.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

Copies of withdrawn standards are available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at [www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html), by e-mail at [ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca) or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

**CAN/CGSB-4.31-2014**

Terry towels and towelling (ICS 59.080.30)

**CAN/CGSB-4.69-2014**

Terry washcloths (ICS 97.160)

**CAN/CGSB-4.117-2014**

Polyester/cotton plain fabric (105 g/m<sup>2</sup>, 150 g/m<sup>2</sup> and 170 g/m<sup>2</sup>) (ICS 59.080.30)

**CAN/CGSB-4.141-2014**

Polyester/cotton twill fabric (170 g/m<sup>2</sup> and 245 g/m<sup>2</sup>) (ICS 59.080.30)

**CAN/CGSB-4.157-2014**

Generic names for man-made fibres (ICS 59.060.20)

cette information.

Des copies des normes retirées peuvent être obtenues auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : [www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html), par courriel à [ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca), ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

**CAN/CGSB-4.31-2014**

Serviettes et essuie-mains en tissu éponge, sur rouleau (ICS 59.080.30)

**CAN/CGSB-4.69-2014**

Débarbouillettes en tissu éponge (ICS 97.160)

**CAN/CGSB-4.117-2014**

Tissu de polyester et coton, armure unie (105 g/m<sup>2</sup>, 150 g/m<sup>2</sup> et 170 g/m<sup>2</sup>) (ICS 59.080.30)

**CAN/CGSB-4.141-2014**

Tissu armure sergée polyester/coton (170 g/m<sup>2</sup> et 245 g/m<sup>2</sup>) (ICS 59.080.30)

**CAN/CGSB-4.157-2014**

Noms génériques des fibres chimiques (ICS 59.060.20)



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Office des normes  
générales du Canada

Canadian General  
Standards Board

**CAN/CGSB-4.117-2014**

Remplace CAN/CGSB-4.117-2001

# Tissu de polyester et coton, armure unie (105 g/m<sup>2</sup>, 150 g/m<sup>2</sup> et 170 g/m<sup>2</sup>)

ICS 59.080.30

Retirée



Conseil canadien des normes  
Standards Council of Canada

**Norme nationale du Canada**

Canada 

Expérience et excellence

Experience and excellence



La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les producteurs, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques et des procédures pour l'élaboration et le maintien des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. L'ONGC entreprendra le réexamen de la présente norme dans les cinq années suivant la date de publication. Toutes les suggestions susceptibles d'améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC disponible sur notre site Web — [www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb) ainsi que des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

#### Langue

Dans la présente Norme, le verbe « doit » indique une exigence obligatoire, le verbe « devrait » exprime une recommandation et le verbe « peut » exprime une option ou une permission. Les notes accompagnant les articles ne renferment aucune exigence ni recommandation. Elles servent à séparer le texte les explications ou les renseignements qui ne font pas proprement partie du corps de la norme. Les annexes sont désignées comme normative (obligatoire) ou informative (non obligatoire) pour en préciser l'application.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire  
Division des normes  
Office des normes générales du Canada  
Gatineau, Canada  
K1A 1G6

Le Conseil canadien des normes (CCN) est le coordonnateur du réseau canadien de normalisation, lequel est composé de personnes et d'organismes qui participent à l'élaboration, la promotion et la mise en oeuvre des normes. Grâce aux efforts conjugués des membres du réseau canadien de normalisation, les travaux de normalisation contribuent à améliorer le bien-être collectif et économique du Canada et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Le CCN veille au bon déroulement des activités du réseau. Les principaux objectifs du CCN sont d'encourager et de favoriser une normalisation volontaire en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce intérieur et extérieur et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Un aspect important du système canadien d'élaboration de normes est l'application des principes suivants : consensus; égalité d'accès et participation efficace des parties concernées; respect des divers intérêts et détermination des intérêts auxquels il faudrait donner accès au processus afin d'assurer l'équilibre nécessaire entre les intérêts; mécanisme de règlement des différends; ouverture et transparence; liberté d'accès des parties intéressées aux procédures qui orientent le processus d'élaboration de normes; clarté des processus; prise en compte de l'intérêt du Canada comme fondement initial de l'élaboration des normes.

Une Norme nationale du Canada (NNC) est une norme qui a été préparée ou examinée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) accrédité et approuvée par le CCN au regard des exigences d'approbation des NNC. L'approbation ne porte pas sur le contenu technique de la norme, cet aspect demeurant la responsabilité de l'OEN. Une NNC reflète un consensus parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, dans la plus grande mesure possible, une représentation équilibrée des intérêts généraux et de ceux des producteurs, des organismes de réglementation, des utilisateurs (y compris les consommateurs) et d'autres personnes intéressées, selon le domaine visé. Les NNC ont pour but d'apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt du Canada.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin d'utiliser des normes de se servir des NNC. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi l'on recommande aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'OEN qui l'a publiée.

La responsabilité d'approuver les normes comme NNC incombe au :

Conseil canadien des normes  
270, rue Albert, bureau 200  
Ottawa (Ontario) K1P 6N7 CANADA

#### Comment commander des publications de l'ONGC :

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| par téléphone             | — 819-956-0425 ou<br>— 1-800-665-2472  |
| par télécopieur           | — 819-956-5740   |
| par la poste              | — Centre des ventes de l'ONGC<br>Gatineau, Canada<br>K1A 1G6                           |
| en personne               | — Place du Portage<br>Phase III, 6B1<br>11, rue Laurier<br>Gatineau (Québec)           |
| par courrier électronique | — <a href="mailto:ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca">ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a> |
| sur le Web                | — <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb">www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb</a> |

**Tissu de polyester et coton, armure unie (105 g/m<sup>2</sup>, 150 g/m<sup>2</sup>  
et 170 g/m<sup>2</sup>)**

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH  
FRENCH AND ENGLISH.

Retiré

Préparée par

**l'Office des normes générales du Canada** 

Approuvée par le



Conseil canadien des normes  
Standards Council of Canada

Publiée, mai 2014, par  
**l'Office des normes générales du Canada**  
Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,  
représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux,  
le ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2014).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Comité des tissus de fibres synthétiques

*(Membres votants à la date d'approbation)*

**Président**

Harrison, C.<sup>1</sup> Gendarmerie royale du Canada

**Catégorie intérêt général**

Batcheller, J. Université de l'Alberta

Bauerle, J. Expert-conseil

**Catégorie producteur**

Ali, Z. Doubletex

Duheme, Y. Novytex Inc.

Lawson, L. Davey Textile Solutions, Inc.

Leblanc, J. Louis Hébert Uniforme Inc.

Taylor, V. Invista (Canada) Company

**Catégorie organisme de réglementation**

Andersson, C. Santé Canada

Szabo, J. Industrie Canada

**Catégorie utilisateur**

Kohli, G. Sears Canada Inc.

Litva, M. Agence des services frontaliers du Canada

MacLeod, J. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

**Secrétaire (non votant)**

Jimenez, J. Office des normes générales du Canada

*Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour la traduction de la présente Norme nationale du Canada.*

<sup>1</sup> Utilisateur

<b>Table des matières</b>		<b>Page</b>
<b>1</b>	<b>Objet .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Références normatives .....</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Exigences générales .....</b>	<b>2</b>
<b>4</b>	<b>Exigences particulières .....</b>	<b>2</b>
<b>5</b>	<b>Préparation pour la livraison.....</b>	<b>2</b>
<b>6</b>	<b>Inspection.....</b>	<b>3</b>
<b>7</b>	<b>Notes.....</b>	<b>3</b>

Retirée

# Tissu de polyester et coton, armure unie (105 g/m<sup>2</sup>, 150 g/m<sup>2</sup> et 170 g/m<sup>2</sup>)

## 1 Objet

La présente Norme nationale du Canada s'applique à un tissu de trois masses surfaciques différentes (105 g/m<sup>2</sup>, 150 g/m<sup>2</sup> et 170 g/m<sup>2</sup>) fabriqué à partir de fils constitués d'un mélange 65 % polyester et 35 % coton.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. La présente norme n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

## 2 Références normatives

Les documents normatifs suivants renferment des dispositions qui, par renvoi dans le présent document, constituent des dispositions de la présente Norme nationale du Canada. Les documents de référence peuvent être obtenus auprès des sources mentionnées ci-après.

NOTE Les adresses indiquées ci-dessous étaient valides à la date de publication de la présente norme.

Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée s'entend de l'édition ou de la révision la plus récente de la référence ou du document en question. Une référence datée s'entend de la révision ou de l'édition précisée de la référence ou du document en question. Toutefois, les parties ayant signé les accords fondés sur la présente Norme nationale du Canada sont invitées à étudier la possibilité d'appliquer les plus récentes éditions des documents normatifs mentionnés ci-après.

### 2.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-4.2 — *Méthodes pour épreuves textiles* :

N° 4.1/ISO 22198 — *Textiles — Étoffes — Détermination de la largeur et de la longueur*

N° 5.1 — *Masse des tissus*

N° 6/ISO 7211/2 — *Textiles — Tissus — Construction — Méthodes d'analyse — Partie 2 : Détermination du nombre de fils par unité de longueur*

N° 9.2 — *Résistance à la rupture des tissus — Méthode d'arrachement — Principe de rupture à temps constant*

N° 14 — *Analyse quantitative des mélanges de fibres*

N° 15 — *Matières non fibreuses sur les textiles*

N° 18.3/ISO 105-B02 — *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B02 : Solidité des teintures à la lumière artificielle : Lampe à arc au xénon*

N° 19.1 — *Solidité de la couleur au lavage — Essai de vieillissement accéléré — Appareil LaunderOmeter*

N° 22 — *Solidité de la couleur au frottement (Dégorgement par frottement)*

N° 23 — *Solidité de la couleur à la sueur*



N° 45 — *Étoffes — Détermination de l'auto-défroissabilité d'un spécimen plié horizontalement par mesurage de l'angle rémanent après pliage*

N° 51.2 — *Résistance au boulochage — Appareil d'essai de boulochage*

N° 58 — *Changement dimensionnel des textiles au blanchissage domestique*

N° 63.5/ISO 14184-2 — *Textiles — Dosage du formaldéhyde — Partie 2 : Formaldéhyde dégagé (Méthode par absorption de vapeur).*

### **2.1.1 Source**

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès de l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Gatineau, Canada K1A 1G6. Téléphone 819-956-0425 ou 1-800-665-2472. Télécopieur 819-956-5740. Courriel [ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca). Site Web [www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb).

## **3 Exigences générales**

**3.1** Le tissu visé par la présente norme doit être exempt d'imperfections et de défauts pouvant nuire à son aspect ou à sa tenue en service.

## **4 Exigences particulières**

### **4.1 Tissu**

Lorsqu'ils sont soumis aux méthodes d'essai prescrites, le tissu, les fils et l'armure doivent satisfaire aux exigences (de même qu'aux autres exigences relatives aux tissus) des tableaux 1 à 3.

### **4.2 Fil**

Le fil doit être un mélange intime seulement, dans la chaîne et dans la trame.

### **4.3 Couleur**

Sauf indication contraire (voir 7.1), la couleur doit être conforme à l'échantillon réglementaire.

### **4.4 Apprêt**

Sauf indication contraire (voir 7.1), l'apprêt doit être conforme à l'échantillon réglementaire.

### **4.5 Longueur des pièces**

Sauf indication contraire (voir 7.1), le tissu doit être livré en longueurs d'environ 100 m et présenter au plus deux longueurs par pièce, la plus courte devant mesurer au moins 20 m.

## **5 Préparation pour la livraison**

### **5.1 Marquage des pièces**

Chaque pièce doit porter, à une extrémité, une étiquette fixée à la lisière. L'étiquette doit être en toile de lin ou en carton fort, doit comporter un œillet renforcé pour y enfiler une ficelle et doit porter les renseignements suivants inscrits de façon lisible :

Nomenclature

Couleur

Identification du fabricant

Numéro de la pièce et nombre de longueurs par pièce

Longueur brute en mètres (y compris la tolérance)

Longueur nette en mètres

CAN/CGSB-4.117-2014

Date de fabrication

Numéro de commande de l'acheteur

## 5.2 Étiquetage, emballage, conditionnement et marquage

Sauf indication contraire (voir 7.1), les usages commerciaux courants d'étiquetage, d'emballage, de conditionnement et de marquage sont admis.

## 6 Inspection

### 6.1 Échantillonnage

L'échantillonnage doit être laissé à la discrétion des services d'inspection, à moins qu'un plan d'échantillonnage particulier ne soit prescrit (voir 7.1).

## 7 Notes

### 7.1 Options

Les options suivantes doivent être précisées au moment d'appliquer la présente norme :

- a. Couleur (voir 4.3)
- b. Apprêt (voir 4.4)
- c. Longueur des pièces (voir 4.5)
- d. Modalités d'étiquetage, d'emballage, de conditionnement et de marquage, si elles diffèrent des usages commerciaux courants (voir 5.2)
- e. Échantillonnage, si un plan particulier est requis (voir 6.1).

Tableau 1 — Exigences relatives au tissu — Tissu de polyester et coton, armure unie, 105 g/m<sup>2</sup>

Propriété	Méthode d'essai	Exigences		
		Prescrite	Minimale	Maximale
Teneur en fibres, %	CAN/CGSB-4.2 N° 14	65 polyester 35 coton	62 polyester 32 coton	68 polyester 38 coton
Largeur du tissu, cm	CAN/CGSB-4.2 N° 4.1/ISO 22198	—	112	—
Armure	—	Unie	—	—
Masse surfacique, g/m <sup>2</sup>	CAN/CGSB-4.2 N° 5.1	105	105	114
Contexture du tissu, fils par cm	CAN/CGSB-4.2 N° 6/ISO 7211/2	Chaîne 45 Trame 30	Chaîne 43 Trame 28	Chaîne 47 Trame 32
Résistance à la rupture (traction), N	CAN/CGSB-4.2 N° 9.2 (Arrachement, temps de rupture 20 s)	—	Chaîne 350 Trame 200	—
Changement dimensionnel au lavage, %	CAN/CGSB-4.2 N° 58 méthode I (40 °C) à sec, méthode E, remise à l'état normal, méthode 3	—	—	Chaîne 2,0 Trame 2,0
Solidité de la couleur :				
— à la lumière	CAN/CGSB-4.2 N° 18.3/ISO 105-B02	—	Référence 3 ou étalon L4	
— au lavage	CAN/CGSB-4.2 N° 19.1 Essai N° 2	—	Tachage au degré 3 et changement de couleur au degré 4	—
— à la sueur	CAN/CGSB-4.2 N° 23	—	Tachage et changement de couleur au degré 4	
— au frottement, sec et mouillé (eau)	CAN/CGSB-4.2 N° 22	—	Tachage au degré 4 à sec et au degré 3 mouillé	
Boulochage	CAN/CGSB-4.2 N° 51.2	—	—	Cote 3 (120 min)
Auto-défroissabilité, %	CAN/CGSB-4.2 N° 45	—	Chaîne 70 Trame 70	—
Matières non fibreuses, %	CAN/CGSB-4.2 N° 15 <sup>a</sup>	—	—	4
Formaldéhyde dégagé, ppm	CAN/CGSB-4.2 N° 63.5/ISO 14184-2	300	—	—

<sup>a</sup> Mode opératoire d'élimination des apprêts à base de résine d'amino-formaldéhyde.

Tableau 2 — Exigences relatives au tissu — Tissu de polyester et coton, armure unie, 150 g/m<sup>2</sup>

Propriété	Méthode d'essai	Exigences		
		Prescrite	Minimale	Maximale
Fils, %	CAN/CGSB-4.2 N° 14	65 polyester 35 coton	62 polyester 32 coton	68 polyester 38 coton
Largeur du tissu, cm	CAN/CGSB-4.2 N° 4.1/ ISO 22198	—	160	—
Armure	—	Unie	—	—
Masse surfacique, g/m <sup>2</sup>	CAN/CGSB-4.2 N° 5.1	150	145	155
Contexture du tissu, fils par cm	CAN/CGSB-4.2 N° 6/ISO 7211/2	Chaîne 40 Trame 20	Chaîne 38 Trame 18	Chaîne 42 Trame 22
Résistance à la rupture (traction), N	CAN/CGSB-4.2 N° 9.2 (Arrachement, temps de rupture 20 s)	—	Chaîne 550 Trame 220	—
Changement dimensionnel au lavage, %	CAN/CGSB-4.2 N° 58 Méthode I (40 °C), à sec méthode E, remise à l'état normal, méthode 3	—	—	Chaîne 2,0 Trame 2,0
Solidité de la couleur :				
— à la lumière	CAN/CGSB-4.2 N° 18.3/ISO 105-B02	—	Référence 3 ou étalon L4	
— au lavage	CAN/CGSB-4.2 N° 19.1 Essai N° 2	—	Tachage au degré 3 et changement de couleur au degré 4	
— à la sueur	CAN/CGSB-4.2 N° 23	—	Tachage et changement de couleur au degré 4	
— au frottement, sec et mouillé (eau)	CAN/CGSB-4.2 N° 22	—	Tachage au degré 4 à sec et au degré 3 mouillé	
Boulochage	CAN/CGSB-4.2 N° 51.2	—	—	Cote 3 (120 min)
Auto-défroissabilité, %	CAN/CGSB-4.2 N° 45	—	Chaîne 70 Trame 70	—
Matières non fibreuses, %	CAN/CGSB-4.2 N° 15 <sup>a</sup>	—	—	4
Formaldéhyde dégagé, ppm	CAN/CGSB-4.2 N° 63.5/ ISO 14184-2	300	—	—

<sup>a</sup> Mode opératoire d'élimination des apprêts à base de résine d'amino-formaldéhyde.

Tableau 3 — Exigences relatives au tissu — Tissu de polyester et coton, armure unie, 170 g/m<sup>2</sup>

Propriété	Méthode d'essai	Exigences		
		Prescrite	Minimale	Maximale
Fils, %	CAN/CGSB-4.2 N° 14	65 polyester 35 coton	60 polyester 30 coton	70 polyester 40 coton
Largeur du tissu, cm	CAN/CGSB-4.2 N° 4.1/ISO 22198	—	160	—
Armure	—	Unie	—	—
Masse surfacique, g/m <sup>2</sup>	CAN/CGSB-4.2 N° 5.1	170	165	175
Contexture du tissu, fils par cm	CAN/CGSB-4.2 N° 6/ISO 7211/2	Chaîne 40 Trame 20	Chaîne 38 Trame 18	Chaîne 42 Trame 22
Résistance à la rupture (traction), N	CAN/CGSB-4.2 N° 9.2 (Arrachement, 20 s temps de rupture)	—	Chaîne, 600 Trame, 250	—
Changement dimensionnel au lavage, %	CAN/CGSB-4.2 N° 58 Méthode I (40 °C) à sec, méthode E, remise à l'état normal, méthode 3	—	—	Chaîne 2,0 Trame 2,0
Solidité de la couleur :				
— à la lumière	CAN/CGSB-4.2 N° 18.3/ ISO 105-B02	—	Référence 3 ou étalon L4	
— au lavage	CAN/CGSB-4.2 N° 19.1 Essai N° 2	—	Tachage au degré 3 et changement de couleur au degré 4	
— à la sueur	CAN/CGSB-4.2 N° 23	—	Tachage et changement de couleur au degré 4	—
— au frottement, sec et mouillé (eau)	CAN/CGSB-4.2 N° 22	—	Tachage au degré 4 à sec et au degré 3 mouillé	
Boulochage	CAN/CGSB-4.2 N° 51.2	—	—	Cote 3 (120 min)
Auto-défroissabilité, %	CAN/CGSB-4.2 N° 45	—	Chaîne 70 Trame 70	—
Matières non fibreuses, %	CAN/CGSB-4.2 N° 15 <sup>a</sup>	—	—	4
Formaldéhyde dégagé, ppm	CAN/CGSB-4.2 N° 63.5/ ISO 14184-2	300	—	—

<sup>a</sup> Mode opératoire d'élimination des apprêts à base de résine d'amino-formaldéhyde.